AIDE AUX DEPARTS AUTONOMES PAR LA VILLE DE LA MADELEINE

La Ville octroie une aide pour un projet de vacances, à hauteur de 200 € sous forme de chèques vacances sous conditions de ressources, en échange de 15 heures de bénévolat.

Elle s'adressse aux jeunes :

de 16 à 25 ans
ayant un projet de départ autonome pour les vacances d'été
justifiant de faibles ressources

Il faut s'adresser au PIJ - 12 rue du Moulin - 03 28 52 66 90 - 06 77 82 82 15

https://www.ville-lamadeleine.fr/demarches/aides-municipales/jeunesse-aides-municipales

Mairie de La Madeleine:
160 rue du Général de Gaulle
59110 - La Madeleine
https://www.ville-lamadeleine.fr/